

En décembre 1991, le Canada s'est associé aux autres membres de l'OTAN pour définir des objectifs communs pour la réunion d'examen des négociations sur les forces conventionnelles, dont la date était fixée à mars 1992. Parmi ces objectifs, citons :

- la négociation de niveaux d'effectifs compatibles avec des besoins de sécurité légitimes;
- l'établissement d'un dialogue permanent sur la sécurité, qui permettrait d'accroître la transparence et la coopération sur les questions de défense; et
- le renforcement du processus de la CSCE, y compris du Centre de prévention des conflits et des mécanismes de prévention des conflits et de gestion des crises.⁷

S'exprimant lors d'une conférence organisée par les Associations de la défense du Canada, le brigadier général B.A. Goetze, directeur général des politiques (opérations) au ministère de la Défense nationale, a parlé de l'incidence sur la politique canadienne en matière de limitation des armements de la dissolution de l'URSS et d'autres changements survenus récemment dans le monde. Précisant que le Canada craignait que les nouvelles républiques ne respectent pas totalement les structures des FCE, il a suggéré que ces structures, dont l'objet initial était de réduire la menace militaire, jouent un rôle utile en favorisant la stabilité régionale.⁸

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question n'a pas été débattue au Parlement au cours de la session de 1991-1992.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Anonyme, «The CFE Treaty: Missed Opportunity?», *Global Affairs*, été 1991, p. 1-23.

Chestnutt, Heather et Michael Slack (sous la dir. de), *Verifying Conventional Force Reductions in Europe: CFE I and Beyond*, Centre for International and Strategic Studies, Toronto, 1991.

⁷ Communiqué de l'OTAN, 19 décembre 1991.

⁸ Brigadier général B.A. Goetze, directeur général des politiques (opérations), «Notes pour une allocution à la conférence de l'Institut des associations de la défense», Ottawa, 23 janvier 1992, p. 8-9.